



Apimondia Melbourne

Le 40^e congrès Apimondia qui s'est déroulé du 9 au 14 septembre 2007 à Melbourne ne restera pas dans les mémoires de beaucoup d'apiculteurs en Europe. Très peu d'entre eux se sont rendus en Australie. Sur place, les organisateurs ont enregistré près de 2.000 entrées, ce qui n'est pas très élevé si l'on sait que certains congrès déplacent plus du double de visiteurs.

Les asiatiques constituaient l'essentiel du public. Un groupe de Français avait cependant fait le déplacement et monté un stand Languedoc-Roussillon pour annoncer le prochain congrès qui se déroulera à Montpellier du 21 au 24 septembre 2009. Très peu de fabricants européens participaient à l'exposition, le nombre de stands était dès lors assez réduit, moins important que lors du dernier congrès de l'apiculture française.



photos : W.Haefeker



« Miel de Wallonie »

Voici près de 15 ans que des apiculteurs wallons regroupés dans l'asbl PROMIEL valorisent leurs miels par le biais du label de qualité « Perle du Terroir ». Le 29 septembre, lors d'une réunion organisée à Louvain-la-Neuve, nous avons analysé un projet de cahier des charges qui sera probablement introduit auprès de la Commission pour demander une IGP (Indication Géographique Protégée) « Miel de Wallonie ». L'objectif est de mettre en avant le savoir-faire des apiculteurs wallons qui, depuis des années, commercialisent des miels principalement « toutes fleurs », finement cristallisés et dont la structure permet de les étendre facilement sur une tartine. Le nouveau cahier des charges s'inspire très largement du cahier des charges existant tout en simplifiant certaines démarches. Il tient également compte du futur guide de bonnes pratiques apicoles. Cette réunion à laquelle ont participé des membres de PROMIEL et d'autres apiculteurs intéressés a été très constructive. Le dossier doit encore être complété avec entre autres une étude sur la fermeté des miels qui devrait déboucher sur une norme reconnue par tous.

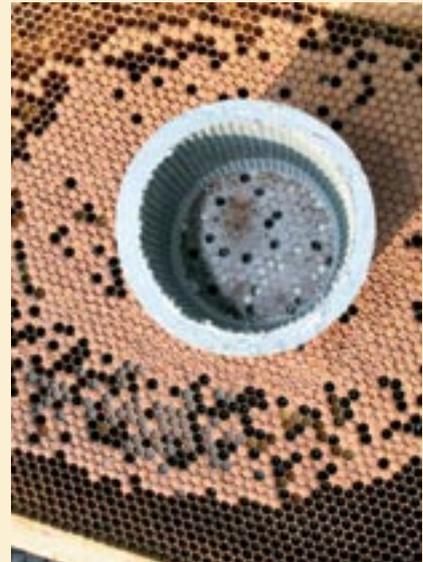




Mémoire « tolérance »

Le 12 septembre dernier, Coline Hublart a présenté son travail de fin d'études à l'ISI (Institut Supérieur Industriel) de Huy, section agriculture, orientation agronomie et environnement, sur la « Mise en place d'un test de détection de lignées d'abeilles mellifères (*Apis mellifera* L.) présentant le caractère VSH (Varroa Sensitive Hygienic) ». Son travail a été très apprécié, ainsi que sa présentation orale. Elle a obtenu une grande distinction et a reçu pour son travail un prix de la ville de Huy décerné par Anne-Marie Lizin. Nous tenons également à la féliciter pour ce travail qui va sans nul doute aider les apiculteurs dans leur recherche de lignées d'abeilles moins sensibles à *Varroa*. Les résultats concrets de ce travail seront présentés dans notre prochain numéro.

Test à l'azote liquide



Strasbourg, le Parlement européen

Produits phytosanitaires : nouveau règlement

La directive 91/414/CEE concernant la mise sur le marché des produits phytosanitaires (pesticides) est actuellement en cours de révision. Le rapport présenté par la parlementaire Hiltrud Breyer (Verts/ALE, DE) sur le projet de règlement de la Commission visant à modifier cette directive a été adopté très largement (43 pour, 12 contre et 3 abstentions) le 12 septembre en commission environnement. Ce rapport est extrêmement favorable au plus grand nombre car les risques sont moins élevés pour les consommateurs, les utilisateurs et l'environnement. La protection des abeilles est

directement prise en compte par l'élargissement d'interdiction des substances entre autres aux neurotoxiques. Lors de la session du Parlement européen du 23 au 25 octobre à Strasbourg, ce rapport doit faire l'objet d'un vote en séance plénière. Par la suite, Le PE transmettra le dossier au Conseil des Ministres qui devra approuver ou rejeter le travail. En parallèle, il faut veiller à ce que les anciennes annexes soient revues. Ce travail doit se faire en comitologie, c'est-à-dire par les fonctionnaires qui représentent les Etats au sein du Comité permanent.

GT sanitaire

Lors de la dernière réunion du groupe de travail « Sanitaire » qui s'est tenue le mardi 18 septembre, nous avons eu l'occasion de dresser un bilan partiel de la situation sur le terrain. En règle générale, le nombre de varroas dans les ruches est très important (deux fois plus important que les années précédentes). On estime que les populations de varroas se sont développées avec un mois d'avance. Un apiculteur a ainsi dénombré jusqu'à 15.000 varroas suite à sept semaines de traitement avec le Thymovar. Les mortalités naturelles étaient très importantes avant

traitement (> 200 acariens par jour). Il faut savoir que cette colonie ne présentait aucun signe de faiblesse. Le traitement hivernal a été reprécisé. Sous le couvert d'une prescription vétérinaire, le traitement avec l'acide oxalique pourra être réalisé. Les personnes qui se sont inscrites recevront leur produit (acide oxalique en formulation Oxuvar et/ou Perizin) par le biais d'un réseau de distributeurs dès le début du mois de novembre. Vu la saison d'été particulièrement désastreuse que nous avons connue, les apiculteurs qui ont nourri leur colonies dès la fin juillet ou début août doivent absolument contrôler l'état des réserves. De très grosses différences apparaissent entre colonies, certaines ont pratiquement tout reconsumé et un nourrissage tardif s'imposait. Un avertissement a été lancé suite à cette réunion sur notre site dans la rubrique « Brèves » et par le biais de la liste de discussion « abeilles@cari.be ».

